

DECRET N° 84-9 du 11 Janvier 1984

portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers  
(SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée,
- VU le Décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le Décret N° 83-318 du 7 Septembre 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP),

Sur proposition du Ministre du Commerce,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Janvier 1984,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) les personnes dont les noms suivent :

- Camarades : - Francisque HAGNILO : représentant du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique
- Mouftaou ALIDOU : représentant du Ministre des Finances
- Irène AKO : représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales
- Maurice TAUZIET : représentant du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
- Blaise ANEGNAGLO : représentant du Ministre du Commerce
- Célestin HOUNKPATIN : représentant du Ministre des Transports et des Communications

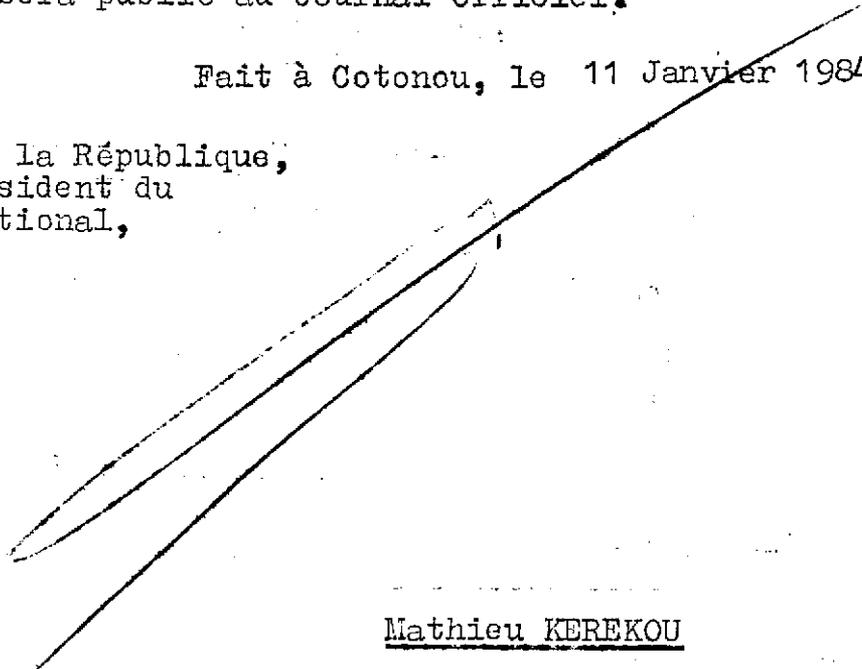
- Roger NAGHOHU : représentant du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
- Camille Alain AMOUSSOU : représentants du Comité de Défense
- Dieudonné LOKOSSOU : de la Révolution de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers
- Abdel GUIWA ) représentants du Syndicat de la
- Prudence DOMINGO ) Société Nationale de Commerciali-
- Pierre ADJOVI ) sation des Produits Pétroliers.

Article 2. - Le Camarade Blaise AMEGNAGLO est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers.

Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 Janvier 1984

par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Président du  
 Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce

  
Manassé AYAYI

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 Membres du CA/SONACOP 12 MG 4 Ministères 21 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 BCP 1 SONACOP 4 CCIB 2 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.-